



Conseil régional
de l'environnement
de Montréal

MÉMOIRE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE TENNIS CANADA DANS LE PARC JARRY

présenté à
L'Office de consultation publique de Montréal

mars 2003

Recherche et rédaction :

Coralie Deny
Robert Perreault

Conseil régional de l'environnement de Montréal

454, avenue Laurier Est
Montréal (Québec)
H2J 1E7

(514) 842-2890
cremtl@cam.org

©2003

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL

Fondé en 1996, le Conseil Régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) a pour mission la protection de l'environnement ainsi que l'amélioration des pratiques et politiques qui l'affectent, pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Pour ce faire, le CRE-Montréal regroupe des organisations publiques et privées et des individus, qui adhèrent à sa mission et qui, dans un esprit de concertation et de partenariat, contribuent à la définition et à l'atteinte de ses objectifs.

Le CRE-Montréal, qui regroupe près d'une centaine de membres corporatifs, consacre ses efforts à travailler sur les grands enjeux environnementaux montréalais, notamment sur la question des espaces verts. Ce dossier, majeur pour le CRE, est particulièrement d'actualité compte tenu du fait que la Ville de Montréal a annoncé à l'automne 2002 l'élaboration d'une Politique sur les espaces verts et plus récemment, celle d'une Politique de protection des milieux naturels de Montréal. Il serait également question de réaliser une politique municipale de l'arbre.

Dans ce contexte, la Table de concertation sur les espaces verts et bleus du CRE-Montréal (Annexe 1) a réalisé en décembre 2002 un document intitulé « Recommandations pour la future politique sur les espaces verts de la ville de Montréal » qui a été acheminé à tous les conseillers de la Ville. Par ailleurs, une Déclaration pour la protection de l'arbre à Montréal a été rendue publique à l'automne 2002 et a reçu l'appui d'une centaine d'organisations (Annexe 2).

INTRODUCTION

Dans son document (cité ci-dessus), la Table de concertation sur les espaces verts et bleus du CRE-Montréal notait que plusieurs parcs et espaces verts de Montréal subissent actuellement des pressions importantes par toutes sortes de projets, comme des développements immobiliers et routiers. En effet, des parties de parcs sont dézonées ou étudiées pour l'être (Parc de la Pointe-aux-Prairies, parc Viau), certains parcs-nature (Bois-de-Liesse, Île Bizard, Anse-à-l'Orme) pourraient être traversés par de nouveaux boulevards ou autoroutes, alors que d'autres parcs montréalais voient leur intégrité menacée par des événements de grande envergure, comme c'est le cas pour le parc Jean-Drapeau et le parc Jarry.

Malheureusement, encore aujourd'hui, les espaces verts sont souvent perçus comme des réserves foncières et donc des terrains à développer quand l'opportunité se présente ; les parcs ne sont pas exemptés de cette perception. Pourtant, tout le monde s'accorde pour reconnaître que ces sites, les seuls qui ne sont pas minéralisés dans la trame urbaine, représentent un élément incontournable pour assurer une qualité de vie à la population. Malgré cette perception générale, la partie végétale de certains parcs continue d'être grugée au profit de diverses constructions qui, pour la plupart, pourraient sans inconvénients pour les usages alloués à ces infrastructures être localisées dans le tissu bâti montréalais.

RECOMMANDATIONS DU CRE-MONTRÉAL

Dans le cadre des audiences publiques tenues par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet d'agrandissement de Tennis Canada, le CRE-Montréal tient à insister sur la place et le statut général des espaces verts publics en ville, puisqu'il existe la *Coalition pour la protection du parc Jarry* réunissant des citoyens du quartier et qui traite ce dossier en détail.

Plusieurs exemples en témoignent, comme le cas présent du parc Jarry : les parcs montréalais ne sont pas à l'abri des projets de développement, petits ou grands, qui visent à empiéter sur les espaces verts pour s'installer. Que l'on parle d'un projet aussi louable qu'une garderie ou d'un méga événement comme une compétition sportive internationale ou un concert rock, les impacts sur l'élément vert primordial dans un parc sont là : une diminution de l'aire accordée à la végétation, un accès public restreint à un lieu de détente, tout cela sans parler de l'artificialisation du paysage naturel.

Dans un milieu urbain où l'asphalte et le béton dominant, les contacts avec la nature aussi tenus soient-ils sont précieux. Il est indispensable de garder accessibles à la population locale ces lieux et donc d'en assurer la protection complète et non négociable. Il faut clairement établir que les parcs, et par conséquent leur dimension verte, ne sont pas des lieux à construire, et ainsi évacuer toute possibilité de présentation de projet par un promoteur en contradiction avec la vocation de parc.

Dans cette perspective, nous tenons à rappeler une des recommandations de la Table de concertation sur les espaces verts et bleus du CRE-Montréal qui s'applique dans le cas présent :

« 3.1.2. Préserver l'intégrité des parcs en éliminant toute possibilité de réalisation de projets de développement dans ces espaces verts (ex. : projet routier traversant certains parcs-nature dans l'ouest de l'île). Élaborer et appliquer des principes d'aménagement et d'usage des parcs limitant au minimum l'empiètement des espaces verts, c'est-à-dire n'autoriser que des aménagements légers (comme les aires de jeux pour enfants) confirmant la vocation de parc et de ce fait exclure des parcs les bâtiments et équipements utilisés pour la pratique de sports intérieurs (tels que les gymnases, les aréna et les piscines) ou pour des activités communautaires (comme les garderies, HLM, etc.) qui peuvent s'intégrer aisément dans les îlots de la trame urbaine ou dans le milieu bâti du quartier. Parmi les moyens à utiliser : imposer une double domanialité aux espaces protégés pour augmenter la probabilité de la pérennité de la protection (ex. bois de l'île des Sœurs). »

Par ailleurs, dans le cas spécifique du parc Jarry et de la présence de Tennis Canada sur le site, le CRE-Montréal considère qu'aucun empiètement supplémentaire à ce qui existe déjà sur le parc ne doit être accordé au promoteur. Le CRE tient à rappeler que la tenue des championnats de tennis, événement ponctuel à but lucratif qui privatise le site au détriment de la population locale, pourrait avoir lieu en-dehors d'un parc sans en être aucunement affecté ; la localisation dans un espace vert n'est pas une prémisses à la réalisation d'un tel événement.

Une autre recommandation de la Table de concertation du CRE-Montréal concerne également ce dossier :

« 3.1.3 S'assurer d'obtenir les compensations suffisantes de la part des promoteurs d'événements privés qui louent à la Ville et utilisent les parcs pour la tenue de gros événements à but lucratif. En effet, dans plusieurs cas (ex. : Tennis Canada dans le parc Jarry et Grand Prix F1 dans le parc Jean-Drapeau), une partie importante des espaces verts d'un parc fortement utilisés par la population montréalaise voit son accès aux citoyens fermé temporairement ou à longueur d'année pour des intérêts privés. Outre cette « amputation » faite à un espace vert public, d'autres inconvénients pour les habitants du quartier et les usagers du parc sont liés à ces utilisations, notamment des impacts visuels, des nuisances sonores, la détérioration d'une partie des espaces verts par l'implantation d'infrastructures sur le site et par le sur-achalandage lors de la tenue des événements. Il est donc par ailleurs nécessaire de définir des limites strictes à de tels usages. »

Finalement, le CRE-Montréal considère qu'il faut en finir avec le flou qui entoure les limites réelles d'un parc et pour cela établir clairement ce qui peut être fait et ce qui ne peut être fait dans un espace vert public. Ainsi, seraient évités à la fois le traitement à la pièce qui ouvre la porte aux négociations avec les promoteurs et l'obligation pour les citoyens soucieux de conserver l'accès aux parcs de leur quartier d'être en état d'alerte permanent dans leur arrondissement quant aux projets déposés au Conseil.

ANNEXE 1

Document en pièce jointe

Participants à la table de concertation :

Patrick Asch – Héritage Laurentien
Luc Bergeron – ZIP Ville-Marie
Dinu Bumbaru – Héritage Montréal
John Burcombe – Mouvement au courant
Christian Charron – Corporation de promotion et de développement du Croissant de l'Est
Rénald D'Aoust – Société de biologie de Montréal
Jean Décarie – Consultant en aménagement
Coralie Deny – CRE-Montréal
Jacques Duquette – Héritage Laurentien
David Fletcher – Coalition Verte
Gilles Goulet – Société de biologie de Montréal
Sylvie Guilbault – Les Amis de la Montagne
Jean Hubert - Regroupement des propriétaires de milieux naturels
Jean-François Lepage – Comité environnement de l'Ordre des Architectes du Québec
Michel Leroux – Centre de la Montagne
Sylvia Oljemark – Coalition Verte
Robert Perreault – CRE-Montréal
Marie-Michelle Poisson – Coalition pour la protection du parc Jarry
Marie-Odile Trépanier – Institut d'urbanisme (Université de Montréal)
Pierre Valiquette – Éco-Nature

ANNEXE 2



DÉCLARATION pour la protection de l'arbre À MONTRÉAL

Les arbres sont des êtres vivants. Ils occupent une place importante dans notre milieu de vie urbanisé. Qu'il s'agisse d'arbres individuels, d'alignements ou d'autres formes d'ensembles paysagers ou forestiers, ils forment un monde végétal essentiel à notre bien-être.

Les arbres nous offrent un peu de nature dans nos rues, nos ruelles, nos jardins, nos parcs et nos places publiques. Ils habillent nos lieux de détente et de loisir, abritent une faune diversifiée, nous procurent de l'ombre et masquent les éléments urbains non esthétiques.

Ils participent à la qualité de notre confort et à notre santé. Les arbres nous aident à purifier l'air, à diminuer la quantité de gaz carbonique dans l'atmosphère et à retenir l'eau de pluie.

Ils sont aussi les témoins de notre passé. Parfois intégrés dans un paysage humain chargé de souvenirs ou dignes représentants de leur espèce par leur âge, leur port, leur emplacement, les arbres sont partie prenante de notre patrimoine et de notre identité culturelle et historique.

Les arbres sont à la fois capables de force et de fragilité. Les arbres ont une longue vie mais ont besoin de plusieurs décennies pour atteindre l'âge de maturité. Élément végétal dans une mer de béton, ils doivent résister à de nombreuses pressions de notre environnement urbain : pollution atmosphérique, sels de déglçage, manque d'eau et d'éléments nutritifs dans le sol, blessures. Et pourtant il est si facile de les faire disparaître. Le geste rapide de couper un arbre mature prive plusieurs générations de montréalais de sa présence. Désirer un cadre de vie où les arbres occuperaient plus d'espace nécessite de faire preuve de prévoyance et de temps.

Montréal n'a pas trop d'arbres. Au contraire, ces éléments indispensables à notre paysage urbain sont en trop petit nombre sur l'île. De plus, le sentiment qu'il est facile de remplacer des arbres matures par de jeunes pousses persiste toujours. On justifie ainsi la coupe de spécimens âgés; les arbres montréalais sont donc trop souvent abattus au profit de divers développements immobiliers et routiers.

Il y a donc une urgence de poser les gestes nécessaires visant la protection à Montréal des arbres existants et la plantation intensive de nouveaux arbres sur le territoire. Il est entendu que toute plantation doit se faire en intelligence avec le contexte particulier de chaque site et en harmonie avec l'environnement.

En conséquence, nous demandons que notre patrimoine arboricole montréalais soit valorisé et protégé et que les ressources humaines et financières suffisantes soient allouées à cet effet. Nous demandons également que le nombre d'arbres en ville soit augmenté pour offrir une meilleure qualité de vie à tous les montréalais quel que soit le quartier où ils habitent.

À cet effet, nous demandons à la Ville de Montréal de se doter d'une véritable politique de l'arbre favorisant leur entretien et leur plantation ainsi que l'adoption de règlements favorisant la protection de notre patrimoine arboricole tant dans le domaine privé que public.

18 octobre 2002

APPUI À LA DÉCLARATION POUR LA PROTECTION DE L'ARBRE À MONTRÉAL

1. Alerte Centre-Sud - Jean-François Hallé
2. ALLO-STOP MTL inc. – Stéphane Boivin
3. Les Aménagements Paysagés SOL VERT inc. *Laval* - Alain Grandmaison
4. Les Amis de la montagne – Sylvie Guilbeault
5. Les Amis du jardin botanique – Michèle-E. Hogues
6. Association du développement durable – Douglas Jack
7. Association Habitat Montréal (AHM) - Patricia Clermont
8. Association montréalaise pour l'apaisement de la circulation (AMAC) - Luc Ferrandez
9. Association québécoise pour la lutte contre la pollution Atmosphérique – André Belisle
10. Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) - Robert Litzler
11. Carrefour BLE - Geneviève Chagnon
12. Centre de la montagne – Michel Leroux
13. Centre Helios - Philippe Dunsky
14. Cercles des jeunes naturalistes [Les] – Julien Patenaude
15. CLSC Hochelaga-Maisonneuve – Jean-Pierre Perreault
16. Club Organic – Nicole Croteau
17. Coalition les ami-e-s des Îles – Gina Paventi
18. Coalition verte – Sylvia Oljemark
19. Comité Bails H-M - Jean-Claude Laporte
20. Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) du Collège de Rosemont – Pascal Labonté
21. Comité central de l'environnement de la Commission scolaire de Montréal - Carole Marcoux et Danielle Lamontagne
22. Comité de l'environnement du SCFP301 (Syndicat des cols bleus de Montréal) – Ronald Boisrond
23. Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal – Vincent Marchione
24. Comité Parc des Rapides Inc. - Louis Salconi
25. Comité pour la protection du patrimoine - Île des Soeurs (CPP-IDS) – Nina Gould
26. Comité ZIP Ville-Marie – Luc Bergeron
27. Comité ZIP Jacques-Cartier - Chantal Rouleau
28. Conseil central du Montréal Métropolitain (CSN) - Gaétan Châteauneuf
29. Conseil des monuments et sites du Québec – France Gagnon-Pratte
30. Conseil régional de Montréal FTQ – Robert Bouchard
31. Consortium l'ÉCHO-Logique – Philippe Leclerc
32. Corporation Saint-Laurent – Pierre Lussier
33. Coopérative de la Faculté de l'Aménagement de l'Université de Montréal – Myriam St-Denis
34. Coopérative de la maison verte – Jason Hugues
35. Coopérative d'habitation Amaryllis - Odette Lacasse
36. Cyclo Nord Sud – David Marquis
37. Éco-initiative – Nancy Paule

38. Éco-Nature – Michel Augé
39. Éco-quartier L'Acadie – Ernest Garofalo
40. Éco-quartier Cartierville – Delia Fanucci
41. Éco-quartier Côte-des-Neiges - Marjorie Juhel
42. Éco-quartier Jeanne-Mance – Valérie Koporek
43. Éco-quartier Laurier / DeLorimier - Mona Gravel
44. Éco-quartier Longue-Pointe – Carmen Pelletier
45. Éco-quartier Louis-Riel – Ignacio Duque
46. Eco-quartier Maisonneuve - Jean Patry
47. Éco-quartier Mile-End - André Deniger
48. Éco-quartier Notre-Dame-de-Grâce / Décarie
49. Éco-quartier de Jarry / Octave Crémazie
50. Éco-quartier Parc Extension – Lyne Bélisle
51. Éco-quartier Peter McGill – Paul-Antoine Roxler
52. Éco-quartier Plateau Mont-Royal - S.-Raphaëlle Groulx
53. Éco-quartier Pointe Saint-Charles, Pascale Fleury
54. Éco-quartier Rivière-des-Prairies - Carole Bégin
55. Éco-quartier St-Edouard / Père-Marquette - Christine Herbreteau
56. Éco-quartier Saint-Jacques - Charles Mercier
57. Éco-Quartier Sainte-Marie - Isabelle De Pauw
58. Éco-quartier Saint-Sulpice – Jean Laroche
59. Éco-quartier Sault-au-Récollet – Pierre Vaillant
60. Éco-quartier Tétraultville – David Morin
61. Éco-quartier Villeray – Carolle Clément
62. Écosyst'aine urbain – Denis Beauchamp
63. Evergreen – Denise Philippe
64. Fondation de la faune du Québec– Guy Lépine
65. Fondation nationale du patrimoine du Québec – Louis Larochelle
66. Foreso inc. - Gynnie Tremblay
67. Frapru - Lucie Poirier
68. Greenpeace – Clôde de Guise
69. Groupe d'action pour la protection de l'environnement (GAPE-UQÀM) - Patrick Bonin
70. Héritage Montréal - Dinu Bumbaru
71. Jacques Whitford Environnement Ltée - Jean F. Lepage
72. Lapointe Magne et associés - Michel Lapointe, architecte
73. Les messagers Angus – Sébastien-Charles Boïtel
74. Marc Fauteux et associés - Stéphanie Desmeules et Aaron P. Wallis
75. Mat-Montréal - Jean Lechasseur
76. Mercier-Ouest quartier en santé – Carmen Pelletier
77. Monde à Bicyclette – Claire Morissette
78. Mouvement au Courant – John Burcombe
79. Regroupement des Étudiants à la maîtrise en urbanisme (REMU) de l'Université de Montréal - Juan Torres
80. Regroupement des propriétaires de milieux naturels – Jean Hubert
81. Sentier urbain – Pierre Dénomme
82. Société d'animation de la Promenade Bellerive - Joanne Groulx
83. Société de biologie de Montréal – Gilles Goulet

84. Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) - Collin Mayrand
85. Société Provancher d'histoire naturelle du Canada – J.C. Raymond Rioux
86. Solidarité Mercier-Est / Collectif en environnement – Réal Bergeron
87. STOP - Bruce Walker
88. Technopole Angus - Christian Yaccarini
89. Terres Urbaines - Huguette Trudel
90. Troupe Luni-Vert - Josée Duplessis
91. Union Paysanne (Montréal) - Muriel Bittar
92. UQCN - Kim Marineau
93. Jean Décarie – spécialiste en urbanisme
94. Rose-Marie E.Goulet - artiste en art visuel
95. Cécile Paquette – inspectrice en arboriculture – Ville de Montréal

Universitaires :

96. Marie-Hélène Croisetière - GREFi, UQAM
97. S. Kim Juniper – GEOTOP, Université du Québec à Montréal
98. Marc Lucotte – Institut des sciences de l'environnement - Directeur réseau de recherche sur le mercure (UQÀM)
99. Irène Saint-Mars – Doyenne de la faculté de l'aménagement, Université de Montréal
100. Razi Shirazi - Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
101. Jean-Guy Vaillancourt - Groupe de recherche en écologie sociale (GRESOC)
102. Louise Vandelac - Centre d'étude des interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE)